



CERCLE DES SPORTS NAUTIQUES DE GUYANCOURT

Association Loi 1901 N° 8943 le 30 juin 1987 Préfecture de Versailles
Agrément Ministère Jeunesse & Sport n° 78 S 145
Déclaration DDJS d'établissement APS n° 07809ET0100
Association affiliée à la Fédération Française de Natation sous le n° 13 078 4269
SIRET : 343 452 454 000 22



Guyancourt, le 12 décembre 2020

Madame, Monsieur, Chère adhérente, Cher adhérent,

Suite aux annonces officielles de jeudi 10 et vendredi 11 décembre, nous avons le plaisir de vous informer du redémarrage de club dès le mardi 15 décembre pour les adhérents mineurs dont la pratique ne nécessite pas la présence des parents ni dans l'eau, ni dans les vestiaires.

Hélas, les groupes Eveil Aquatique, Jardin Aquatique, Natation Adultes, Aquagym et Compétition Masters devront encore patienter.

Nous remercions les entraîneurs d'avoir travaillé sur plusieurs versions du planning de reprise tenant compte du couvre-feu (20h) et des restrictions d'âge.

Ce planning est en attente de confirmation par le service des sports de la Ville, notamment l'heure de fermeture de la piscine, et nous le confirmerons par courriel lundi 14 décembre 2020.

La reprise aura lieu mardi 15 décembre 2020 pour tous les groupes ECOLE DE NATATION (CROCODILE-GRENOUILLE-ESPADON- DAUPHIN 1 –DAUPHIN2) les groupes JEUNES PERF et les groupes COMPETITION avant 18 ans.

Les horaires seront sans changement sauf pour les groupes JEUNES PERF du vendredi soir et les groupes COMPETITION.

D'autre part, pendant les vacances de Noël, nous proposons des **SEANCES avec préinscription obligatoire**, les lundis, mardis et mercredis des 2 semaines de congés.

Un courriel vous sera également adressé lundi 14 décembre expliquant les horaires et l'organisation de ces séances.

Nous espérons que les adhérents concernés sont prêts à re-nager après cette longue interruption et sont en bonne forme ainsi que toutes les familles.

A très bientôt,

Cordialement

Pour le Comité directeur du CSNG et les entraîneurs

Marie-Agnès Bouchard

* Cf <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport>

Extraits :

Suite aux annonces du Premier ministre, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, détaillent les nouvelles mesures qui entrent en vigueur pour le sport à partir du mardi 15 décembre 2020.

Parmi les évolutions principales le retour des mineurs dans les équipements sportifs couverts avec une pratique encadrée, est acté à partir du 15 décembre, dans le respect des protocoles sanitaires applicables (...)

À partir du 15 décembre, les publics mineurs seront également autorisés à reprendre les activités extrascolaires en intérieur. La pratique sportive encadrée, déjà possible en plein air, pourra donc reprendre dans les équipements sportifs clos et couverts comme les gymnases, les piscines, les courts couverts (ERP de type X, équipements sportifs classés CTS ou SG) dans le respect des protocoles applicables (distanciation, port du masque avant et après la pratique) et avec accès aux vestiaires collectifs.

La pratique sportive ne sera plus limitée ni en durée ni en périmètre mais devra s'effectuer dans le respect des horaires du couvre-feu (retour à domicile au plus tard à 20h).

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE GUYANCOURT

ADRESSE POSTALE : CSNG BP 40020 78041 GUYANCOURT cedex

Tel/Fax : 01 39 44 94 26

Email : contact@csnguyancourt.fr <http://csnguyancourt.fr/>